



## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Sanction minime

Val-de-Travers – Môtiers – DP 8, DP100 et BF 1468 – La Bergerie

Description de l'ouvrage : Fondation et passerelle piétonne sur le Bied de Môtiers

Affectation parcelle : ZAGR

Requérant(s) : Etat de Neuchâtel, service des ponts et chaussées, Rue J.L. – Pourtalès 13,  
2000 Neuchâtel

Auteur des plans : RWB Neuchâtel SA

SATAC : 116449

Décision spéciale : Art. 24 LAT ; Distance réservée aux eaux ; Abattage d'arbres

Affichage :

- Site internet communal : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch) → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **29 juillet 2024**.

Val-de-Travers, le 28 juin 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

